



Indemnisation de l'accident de travail

Par **diden13**, le **12/08/2009** à **20:29**

Bonjour,
Je me permets d'exposer mon problème:
je travail comme intérimaire et en date du 12/06/2009 il m'a arrivé un accident de travail et la sécurité sociale m'a pris en charge jusqu'à le 19/07/2009 la période de l'arrêt de maladie mais ce qui m'a mis en colère c'est durant 37 jours on m'a remboursé d'un montant de 281 euros (7,55 e par jour).
s'il y a quelqu'un qui peut m'aider ou m'orienter à quoi faire pour obtenir tous mes droits d'indemnisation et merci .
cordialement

Par **Visiteur**, le **13/08/2009** à **18:58**

bonsoir,
la sécurité sociale vous a indemnisé en fonction des éléments fournis par l'employeur..
quel était votre salaire brut du mai 2009 ?

Par **diden13**, le **15/08/2009** à **13:37**

en effet... ils ont du faire l'attestation en fonction de votre salaire réel..
pour les saisonniers et intérimaires, l'indemnité journalière est calculé sur la base des 12 derniers mois....
je vous conseille de vous rapprocher de votre centre sécu qui vous donnera toutes les info..
bon week end

Par **diden13**, le **18/08/2009** à **07:10**

Bonjour nje vous remercie pour cette réponse ncdt